



Procédure et modalités d'accueil d'un stagiaire en situation de handicap

L'accessibilité d'un organisme de formation constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation. L'accessibilité d'un organisme de formation signifie par exemple :

- l'accès physique aux locaux de formation ;
- une information claire sur les modalités de formation et d'évaluation adaptés au handicap ;
- la sensibilisation au handicap des personnels, des apprenants, des entreprises, etc.

Ce principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap est établi par la loi Handicap du 11 février 2005. La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a de plus instauré une obligation de certification pour les organismes de formation souhaitant bénéficier de fonds publics pour la formation professionnelle. Les organismes de formation devront notamment répondre d'ici le 1er janvier 2022 à des critères qualité relatifs à la prise en compte des besoins des personnes handicapées. Ne pas prendre en compte ces besoins particuliers liés au handicap peut constituer une discrimination.

Pour cela, Lexis a établi un plan de accueil d'un stagiaire en situation de handicap :

Avant la formation :

1. Prise de connaissance du handicap d'un futur stagiaire par appel téléphonique ou par mail auprès du secrétariat ou lors de la préparation de l'entretien préalable d'orientation . Information du PSH.
2. Information par le contact PSH des équipes administrative et pédagogique de l'accueil d'un stagiaire en situation de handicap à l'envoi de la convocation.
3. Établissement d'une fiche de suivi des actions à mettre en place en fonction des prescriptions.
4. Mise en œuvre des actions par le coach/formateur et vérification de leur bonne mise en œuvre par le contact PSH

Pendant la formation :

1. Accueil physique personnalisé du stagiaire handicapé par le contact PSH. Avec son accord préalable, présentation de la personne au groupe et des spécificités de son handicap.
2. Vérification par le contact PSH du bon déroulement de la formation et des actions correctives à prendre si nécessaire (fiche de contrôle) avec le cas échéant recours à des prestataires du réseau PSH
3. Contrôle des bonnes conditions de départ du stagiaire à chaque fin de séquence de formation
4. Remise d'un questionnaire d'évaluation spécifique au stagiaire handicapé en fin de formation

L'ensemble de ces étapes est suivi par un contact PSH:

Lee Mitchell

info@lexis-coursanglais.fr

Tel: 01 84 80 29 64



Ses missions:

- - Favoriser l'insertion et l'intégration des personnes en situation de handicap en formation.
- - S'appuyer sur un réseau de partenaires experts pour adapter nos prestations et équipements.
- - Être force de proposition pour le développement de l'insertion des personnes en situation de handicap en repérant les problématiques et les axes d'amélioration.

Principaux acteurs et financements du handicap:

- L'AGEFIPH, l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, est chargée de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées. Elle attribue des aides financières et des services aux employeurs et aux actifs concernés.

L'AGEFIPH est également à l'initiative du RHF (Ressources Humaines Formation). Ce service nous permet d'améliorer notre politique d'accueil des personnes en situation de handicap, de développer nos connaissances sur le sujet d'avoir un appui sur la recherche de solutions de compensations

([https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-03/Contacts Ressources Handicap Formation 03 2021.pdf](https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-03/Contacts_Ressources_Handicap_Formation_03_2021.pdf))

- Le FIFPHPF, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées (www.fifphpf.fr)

- La MDPH, la maison Départementale des Handicapés, facilite les démarches des personnes en situation de handicap, de leur famille et de tout autre personne.

(<https://handicap.paris.fr>)

Prise en compte de vos besoins de compensation:

Afin de sécuriser votre entrée et le suivi de votre formation, nous nous appuyons sur le réseau de la Ressource Handicap Formation (RHF) pour déterminer vos besoins de compensation en fonction de votre situation de handicap et vous proposer des parcours, des environnements et des outils pédagogiques adaptés. Nous pouvons mettre en place à titre d'exemple:

Besoins	Compensations proposées
Assurer les conditions de sécurité et de confort. Favoriser la mobilité	Aide à l'installation matérielle dans les lieux de formation. Permettre et faciliter les déplacements au sein de notre centre.
Activités de la vie sociale:	Favoriser les communications entre le stagiaire PSH et les autres stagiaires pour éviter un isolement en cas des formations en groupe, favoriser la participation du stagiaire PSH aux activités de groupe, contribuer à définir le champ d'activités répondant aux capacités et besoins spécifiques du stagiaire PSH.
Accompagnement dans l'accès aux activités:	Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels pour l'accès aux activités comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps, faciliter l'expression du stagiaire, contribuer à identifier compétences, ressources et difficultés du stagiaire, soutenir le stagiaire PSH dans la compréhension et

	l'application des consignes d'activités, dans l'activité d'écriture et de prise de note, quelque soit le support utilisé.
Aménagements pouvant être proposés:	Accès à des locaux de formation aménagés pour un stagiaire PSH, installation matérielle adaptée (éclairage, possibilité de se lever, de marcher, faible effectif..), organisation du temps (pauses, majoration des durées d'exercice de bouclage).
Aides techniques:	En lien avec l'AGEGIPH, et sous réserve d'accord, étude des moyens dont vous pouvez demander le financement AGE GIPH, et pouvant être mis en place pour la formation concernée (logiciel de synthèse vocale, amplificateur, logiciel d'agrandissement, etc..).
Aides humaines:	Assistance pour la partie administrative, assistance pédagogique pour la compréhension des consignes des questions, assistance humaine habituelle du stagiaire PSH, présence d'un professionnel si nécessaire en fonction de la situation de handicap.

Après la formation :

Formulaire spécifique d'évaluation de la formation:

A la fin de la formation, il vous sera remis un formulaire spécifique d'évaluation qui nous permettra d'améliorer en continu les conditions d'accueil d'un stagiaire en situation de handicap.